

 Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT		 Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr
	DL Direction des Laboratoires 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr		

Votre commande : **VALORISATION AGRO BOUES BTC (3616)**
 Nom de projet : **SAV**
 Echantillon(s) reçu(s) le : **12/04/2024**
 N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2024-1876**
 Rapport autorisé le : **18-AVR. -2024 16:53**

SIAAP SEINE AVAL
 Eléonore Thiry
 FROMAINVILLE BP104
 78603
 MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
 r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
 Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO24-20129 / BTC prélevé le 10-AVR. -2024 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		12/04/2024			15	-		
Matières Sèches	NF EN 15934 (septembre 2012)	12/04/2024	*		41	%		
Matières Volatiles	NF EN 15935 (août 2021)	12/04/2024	*		40.5	% MS		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935 (août 2021)	12/04/2024	*		16.61	% sur brute		
carbone	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	16/04/2024	*		11.49	% sur brute		
CARBONE	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	16/04/2024	*		114.90	kg/(t MB)		
azote	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	16/04/2024	*		0.87	% sur brute		
AZOTE	NF EN ISO 21663 (décembre 2020)	16/04/2024	*		8.70	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	16/04/2024			13.2	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 17294-2 (octobre 2023)	16/04/2024	*		5.3	mg/kg MS		
Aluminium	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		9522	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		5.20	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		1.7	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		6.4	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		53.2	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		616	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		79066	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*		0.08	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 17294-	16/04/2024	*		5.2	mg/kg MS		

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	2 (octobre 2023)								
Mercuré	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 17294-2 (octobre 2023)	17/04/2024	*			1.4	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			0.43	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			218	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			9.2	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			25.3	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			110	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			20415	mg/kg MS		
Zinc	NF EN ISO 54321 (janvier 2021), NF EN ISO 11885 (novembre 2009)	16/04/2024	*			2046	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	16/04/2024				2740	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 52	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 101	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		0.013	mg/kg MS		
PCB 118	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		<0.013	mg/kg MS		
PCB 138	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		0.018	mg/kg MS		
PCB 153	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		0.024	mg/kg MS		
PCB 180	NF EN 17322 (juillet 2020)	12/04/2024	*	r		0.016	mg/kg MS		
Somme 7 PCB	Calcul	12/04/2024		r		0.11	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
Fluoranthène	NF EN 17503 (février 2022)	12/04/2024	*	r		0.65	mg/kg MS	5	mg/kg MS
Benzo[b]fluoranthène	NF EN 17503 (février 2022)	12/04/2024	*	r		0.31	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
Benzo[a]pyrène	NF EN 17503 (février 2022)	12/04/2024	*	r		0.23	mg/kg MS	2	mg/kg MS
Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007	16/04/2024	*	r		4.05	% sur brute		
Ammoniac	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	16/04/2024	*	r		0.181	% MB		
pH	NF EN ISO 10390 (mars 2022)	12/04/2024	*	r		8.6	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	12/04/2024				20.3	°C		
Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : refus	NF EN 16179 (octobre 2012)	15/04/2024	*			<5.0	%		
Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179 (octobre 2012)	15/04/2024	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés.

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 <p>SIAAP Service public de l'assainissement francilien</p>	RAPPORT	
	DL Direction des Laboratoires 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	 <p>Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr</p>

Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende :
BO : BOUE

Jean-François MOISAN
Responsable du Laboratoire



Analyse des échantillons semaine n° : 15

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 41%MS

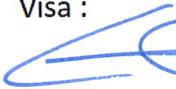
Boue Seine Aval +

Boue Réglementaire

Boue Non Epandable

Boue Non Conforme FNC n°

Date : 18/04/2024

Visa :  **Céline CORVISY**
Pilote de Projets
Service 4 UPBD
du Site Seine-Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet. Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

 Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT	
	DL Direction des laboratoires 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	 Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTC (3619)**
 Nom de projet : **SAV**
 Echantillon(s) reçu(s) le : **08/04/2024**
 N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2024-1696**
 Rapport autorisé le : **15-AVR. -2024 11:46**

SIAAP SEINE AVAL
 Eléonore Thiry
 FROMAINVILLE BP104
 78603
 MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
 Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO24-19709 / BTC prélevé le **08-AVR. -2024 07:00**

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode interne : SIAAP_MOP_00141	08/04/2024	*		<1.00E+02	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193 (juillet 2013)	08/04/2024	*		<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		08/04/2024			15	-

Observations liées aux résultats :

Matière sèche : 40,2% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2024-1687)
 Pour les coliformes thermotolérants, le résultat est estimé à 55 UFC/gMS.
 Résultats :
 - E. Coli = <5.6 NPP/mL

Légende :

BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire



Analyse des échantillons semaine n° : **15**

Microbiologie :

Coliformes thermotolérants : <1.00E+02 UFC / g MS

Escherichia Coli : <5.6 NPP / g MS

Date : 19/04/2024 Visa :



Céline CORVISY
Pilote de Projets
Service 4 UPBD
du Site Seine-Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
 Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.